



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
RESTREINTE



UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20
17 mars 1995

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Seizième réunion
Montréal, 15-17 mars 1995

**RAPPORT DE LA SEIZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

I. INTRODUCTION

1. La seizième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 15 au 17 mars 1995. Cette réunion a été convoquée en application de la décision IV/18 adoptée à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui s'est tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992 (UNEP/OzL.Pro/4/15), et de la décision VI/7 adoptée à la sixième réunion des Parties, qui s'est tenue à Nairobi les 6 et 7 octobre 1994 (UNEP/OzL.Pro/6/7).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par M. John Whitelaw (Australie), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que le Fonds était aux prises avec de nombreux problèmes. Bien que le taux de règlement des contributions au Fonds soit élevé, démontrant ainsi combien les pays non visés à l'Article 5 se sont engagés à protéger la couche d'ozone, les ressources étaient limitées et un accord devrait être conclu sur un mécanisme permettant au Comité exécutif de continuer à approuver des projets.

B. Participation

3. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VI/7 adoptée par les Parties à leur sixième réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Australie, Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Japon, Pologne et Royaume-Uni
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Algérie, Argentine, Cameroun, Chine, Colombie, Iran (République islamique d') et Thaïlande.

4. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

5. Ont également assisté à la réunion un représentant du Président du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal et le Président du Comité chargé de l'application des décisions.

6. Des représentants du Secrétariat de l'Ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont assisté en qualité d'observateurs.

7. Des représentants de la Commission des Communautés européennes, du Comité scientifique du Commonwealth, de l'Alliance For Responsible Atmospheric Policy (ARAP), des Amis de la Terre, de Greenpeace, de la Société du centre de conférences internationales de Montréal, de l'Université de l'État de New York à Albany et de l'Université du Québec à Montréal ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
3. Activités du Secrétariat

4. Questions financières:
 - a) Contributions au Fonds et décaissements
 - b) Rapport de la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets, concernant les moyens de résoudre le déficit
 - c) Les coûts administratifs du Mécanisme financier – Note supplémentaire
 - d) Rapport entre les coûts pour imprévus, les coûts d'appui et les coûts de renforcement des institutions
5. Demandes de coopération bilatérale
6. Agences d'exécution:
 - a) Rapport périodique:
 - Rapport périodique du PNUE
 - b) Programmes de travail:
 - Programme de travail global
 - Programme de travail du PNUD pour 1995
 - Programme de travail du PNUE pour 1995
 - Programme de travail de l'ONUDI pour 1995
 - Programme de travail de la Banque mondiale pour 1995
7.
 - a) Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets
 - b) Modification des procédures en vue de faciliter la communication des décisions de politique
8. Proposition d'un système modifié de gestion du Fonds: financement progressif
9. Améliorations des technologies
10. Surcoûts et suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène
11. Méthode de calcul des coûts d'exploitation des projets comportant du chlorure de méthylène
12. Méthode de traitement des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique

13. Questions diverses
14. Adoption du rapport
15. Clôture de la réunion

D. Organisation des travaux

9. La Réunion est convenue d'examiner ensemble les points 4 b), 4 d) et 8 de l'ordre du jour.

III. QUESTIONS DE FOND

Point 3 de l'ordre du jour: Activités du Secrétariat

10. Le Chef du Secrétariat a rendu compte des activités du Secrétariat depuis la quinzième réunion et il a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/2.
11. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour: Questions financières

a) Contributions au Fonds et décaissements

12. Le Trésorier a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/3/Rev.1. Il a déclaré que, si la demande de coopération bilatérale du Gouvernement allemand était approuvée par le Comité exécutif, la somme de \$US 1 336 918 serait créditée en contrepartie du billet à ordre émis par l'Allemagne puisqu'elle avait déjà payé intégralement sa contribution de 1994. L'encaisse du Fonds disponible pour des projets serait réduite en conséquence.
13. La demande du Gouvernement allemand a ultérieurement été approuvée par le Comité exécutif (voir paragraphe 37 ci-après). La situation du Fonds, ajustée en fonction de l'approbation de cette demande, est jointe en tant qu'Annexe I.
14. En ce qui concerne la méthode de traitement des billets à ordre, le Trésorier a déclaré qu'il y avait trois options possibles et qu'il aimerait recevoir du Comité exécutif des instructions quant à la méthode à suivre. Premièrement, les billets à ordre pourraient être émis à l'ordre du PNUE, mais endossés au nom d'une agence d'exécution, la méthode la plus simple consistant à les endosser au nom de la Banque mondiale. Deuxièmement, pour éviter toute complication bureaucratique, le Trésorier pourrait demander aux gouvernements d'émettre les billets à ordre directement à l'ordre d'une agence d'exécution une fois qu'un projet aurait été approuvé.

Troisièmement, le PNUE pourrait encaisser les billets à ordre et transmettre les fonds aux agences d'exécution selon les besoins, mais cela entraînerait des frais administratifs supplémentaires.

15. Quelques représentants ont déclaré que leurs gouvernements ne pouvaient légalement émettre des billets à ordre qu'au nom du PNUE. La situation variait toutefois d'un gouvernement à l'autre. Un représentant a dit que le choix de la méthode était une question pratique qu'il appartenait à chaque gouvernement d'aborder individuellement avec le Trésorier et les agences d'exécution.

16. Le Comité exécutif a chargé le Trésorier d'entrer de nouveau en consultation avec le Chef du Secrétariat et les agences d'exécution afin de définir la méthode la plus efficace et de rendre compte des résultats à la dix-septième réunion du Comité exécutif.

b) Rapport de la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets, concernant les moyens de résoudre le déficit

17. En sa qualité de Président du Sous-Comité sur l'examen des projets, le représentant du Royaume-Uni a présenté le rapport de la réunion conjointe (UNEP/OzL.Pro/16/SC/L.1) en expliquant que l'objectif de la réunion était de recommander un cadre qui soit transparent, objectif et équitable et qui réponde à la situation dans laquelle les projets soumis dépassaient les ressources disponibles. À l'intérieur de ce cadre, les ressources seraient divisées en tranches distinctes pour les diverses catégories de projets, avec des tranches applicables aux pays à faible consommation et aux projets d'appui. Il a souligné que cette méthode ne signifierait pas que certains projets seraient rejetés, mais simplement que leur approbation serait retardée jusqu'à ce que des fonds soient disponibles. Il y avait encore du travail à faire sur diverses questions comme la proportion des ressources à affecter à chaque catégorie de projets et la définition des seuils sectoriels de coût-efficacité, mais le cadre était flexible et pourrait être modifié selon les circonstances.

18. Parlant en qualité de Président du Sous-Comité sur les questions financières, le représentant de l'Autriche a déclaré que la réunion conjointe recommandait également que le Comité exécutif élabore un processus par lequel tout projet approuvé qui resterait sans exécution pendant un certain laps de temps lui serait soumis de nouveau pour amendement ou annulation. La réunion n'avait pas discuté en détail de ce que pourrait être un laps de temps approprié, cette question devant être décidée de concert avec les agences d'exécution.

19. Le Comité exécutif a entériné la recommandation de la réunion conjointe qui est mentionnée au paragraphe 18 ci-dessus.

20. Dans le débat sur le rapport de la réunion conjointe, un représentant, appuyé par un certain nombre d'autres, a déclaré que les pays visés à l'Article 5 avaient accepté, à titre provisoire, que des priorités soient établies pour les projets. Le comité devrait toutefois proposer à la septième Réunion des Parties, par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non

limitée à sa onzième réunion, que les engagements de contributions soient augmentés pour 1996 et les années suivantes, car le niveau de financement n'était pas en rapport avec les besoins des pays visés à l'Article 5 en matière d'élimination. Prenant la parole pour appuyer cette proposition, un représentant a exprimé l'espoir que l'on envisagerait à nouveau de créer un mécanisme pour l'étude et la surveillance des projets, afin d'assurer une utilisation efficace des fonds disponibles. Notant que les ressources seraient insuffisantes, même si toutes les contributions étaient réglées, un autre représentant a estimé que le Comité exécutif avait le devoir d'expliquer que les ressources devaient être augmentées dès que possible car la situation actuelle risquerait de compromettre la survie de certaines industries.

21. Un autre représentant, appuyé par un troisième, a déclaré que le Comité exécutif ne devrait pas recommander un changement du niveau de financement pour le triennat 1994-1996. Le niveau actuel avait été décidé par tous les intéressés et devrait être maintenu, de la même façon que le niveau des contributions pour le triennat précédent n'avait pas été modifié lorsqu'il était apparu qu'il dépassait de loin le montant qui pourrait être dépensé. Il serait bon toutefois que, dans son rapport sur la situation du Fonds multilatéral, le Comité exécutif appelle l'attention des Parties sur le fait que la demande de financement dépassait la disponibilité des ressources. Un représentant a répondu que, d'une part, il n'avait pas été possible de prévoir qu'il y aurait un excédent avant la fin du triennat 1991-1993 et, d'autre part, que l'excédent avait été reporté au triennat suivant, ce qui avait permis de réduire les contributions de 1994-1996.

22. Une observatrice a déclaré que son organisation appuyait toute mesure urgente relative aux contributions au Fonds multilatéral. S'il fallait davantage de fonds, estimait-elle, c'était en raison des grands efforts déployés et des progrès réalisés par les pays visés à l'Article 5 pour la protection de la couche d'ozone. Il était donc important de réajuster les conclusions précédentes pour soutenir les actions dignes d'éloges de ces pays.

23. Sur proposition du Président, le Comité exécutif a approuvé le cadre proposé par les sous-comités.

24. Il a décidé en outre que les sous-comités devraient se réunir à nouveau pendant la durée de la réunion pour fixer le mécanisme et les détails de fonctionnement du cadre adopté.

25. En sa qualité de Président du Sous-Comité sur l'examen des projets, le représentant du Royaume-Uni a ensuite rendu compte des résultats de la deuxième réunion conjointe des deux sous-comités. Cette réunion s'était penchée sur deux options de fonctionnement du cadre permettant l'établissement des priorités de projets. À l'intérieur de ce cadre, un seuil de rapport coût-efficacité pour chaque secteur ou sous-secteur serait adopté et les agences d'exécution seraient chargées de présenter des projets dont le rapport coût-efficacité n'atteindrait pas ce seuil. Selon la première option, préférée par la majorité des participants, le Comité exécutif approuverait les projets admissibles mais, si leur nombre dépassait les ressources disponibles, il n'en approuverait que jusqu'à concurrence des montants disponibles. Le reste des projets admissibles aurait droit à un financement prioritaire à la réunion suivante. Selon la seconde option, tous les projets soumis à l'approbation devraient se conformer à un tableau préparé par le Sous-Comité sur l'examen des projets. Le Comité exécutif approuverait les projets jusqu'à

concurrence du montant des fonds disponibles et les projets non approuvés devraient être soumis à nouveau à une session ultérieure du Comité exécutif. Les deux options prévoient que le Comité exécutif disposerait d'un fonds discrétionnaire qu'il pourrait affecter aux projets ou aux secteurs qu'il souhaiterait cibler. En outre, une attention particulière serait accordée aux petites et moyennes entreprises à taux faible ou moyen de consommation d'ODS, ainsi qu'aux pays qui n'auraient pas encore bénéficié de l'assistance du Fonds multilatéral. Les objectifs fixés appelleraient peut-être des révisions après leur période initiale d'utilisation mais elles pourraient alors se faire sur une base annuelle. Le représentant a expliqué que les chiffres précis seraient calculés en partant de données sur les valeurs historiques et les projets en réserve.

26. Un représentant a proposé une troisième option: les projets qui ne dépasseraient pas le seuil coût-efficacité mais qui n'auraient pas été approuvés à leur première soumission au Comité exécutif devraient être présentés sur un pied d'égalité avec les autres projets dans le même sous-secteur, à la réunion suivante du Comité exécutif. S'ils n'étaient toujours pas acceptés à cette deuxième tentative, ils seraient soumis de nouveau à une troisième réunion du Comité exécutif, où ils seraient alors les premiers à être approuvés.

27. Plusieurs représentants sont intervenus pour expliquer leurs préférences pour l'une ou l'autre méthode.

28. Quelques représentants ont estimé que, faute d'unanimité, la question devrait faire l'objet d'un complément d'étude.

29. Un représentant a proposé que le seuil coût-efficacité pour les entreprises à faible consommation d'ODS soit fixé initialement à 2,5 fois celui des entreprises à consommation élevée d'ODS, et qu'il fasse l'objet de révisions ultérieures à la lumière de l'expérience acquise.

30. Un autre représentant a souligné la nécessité d'utiliser les ressources de manière à obtenir l'effet maximal et il a recommandé la prudence, pour éviter de trop mettre l'accent sur les pays à faible taux de consommation d'ODS, car une telle mesure pourrait diluer les efforts de protection de la couche d'ozone.

31. Un autre représentant souhaitait avoir l'assurance que les agences d'exécution utiliseraient de façon équitable les chiffres établis. Il a également suggéré que les pays qui n'avaient pas encore reçu de fonds soient placés dans une catégorie à part. À son avis, les projets dépassant le seuil devraient être inscrits sur une liste d'attente et avoir priorité sur les nouveaux projets.

32. Le Comité exécutif a statué comme suit:

- a) il a décidé que la première option proposée par le Sous-Comité sur l'examen des projets, décrite au paragraphe 25 ci-dessus, devrait être appliquée à l'essai pour les projets soumis à sa dix-septième réunion et qu'elle devrait être réexaminée à la dix-huitième réunion;

- b) il a décidé que la consommation d'ODS devrait être calculée sur la base de l'année ou de la moyenne des trois années précédant immédiatement la préparation du projet;
- c) il a adopté, pour les secteurs et sous-secteurs ci-dessous, les valeurs de seuil coût-efficacité à appliquer aux projets soumis à sa dix-septième réunion:

<u>Secteur</u>	<u>\$US/Kg d'ODP</u>
AÉROSOL	
Hydrocarbures	4,40
MOUSSE	
En général	9,53
Polyuréthane souple	6,23
Peau intégrale	16,86
Polystyrène/polyéthylène	8,22
Polyuréthane rigide	7,83
HALON	
En général	1,48
RÉFRIGÉRATION	
Commerciale	15,21
Domestique	13,76
SOLVANT	
CFC-113	19,73
TCA	38,50

- d) il a décidé de revoir les valeurs indiquées ci-dessous à sa dix-huitième réunion;
- e) il a reconnu que, dans certains projets de réfrigération domestique utilisant des technologies à base d'hydrocarbures, il y a des coûts significatifs liés à la fourniture d'équipement de sécurité, et il est convenu qu'il y avait lieu de définir et d'exclure du coût total de ces projets les coûts liés à la sécurité avant de calculer leur rapport coût-efficacité. Ces coûts seraient toutefois pris en compte dans la détermination du niveau des coûts et du financement des projets;
- f) il a constaté qu'il était difficile de déterminer des seuils coût-efficacité pour les sous-secteurs des climatiseurs d'automobile (MAC) et des compresseurs et il est convenu qu'une somme de \$US 8 900 000 serait réservée au financement de ces projets en 1995;
- g) il est convenu de réserver:
- i) une somme de \$US 8 379 591 en tant que fonds discrétionnaire qui pourrait être appliqué à des projets, secteurs ou pays qu'il pourrait souhaiter cibler ou traiter de manière particulière en 1995;

- ii) une somme de \$US 3 900 000 pour le financement de projets de recyclage (y compris les banques de halons);
 - iii) une somme de \$US 6 630 000 pour être affectée exclusivement à des projets venant de pays à faible consommation d'ODS. Cette somme s'ajouterait à toute autre somme déjà reçue à la suite de l'approbation de projets provenant de pays à faible consommation d'ODS qui remplissent les conditions nécessaires en fonction des seuils coût-efficacité énumérés ci-dessus;
 - iv) une somme de \$US 5 million pour couvrir les programmes de travail des agences d'exécution et les projets d'appui de 1995, dont \$US 3 157 851 avaient été approuvés à la présente réunion au titre du point 6 de l'ordre du jour;
 - v) une somme de \$US 13 million pour les activités bilatérales qui pourraient être imputées aux contributions de 1995 des pays non visés à l'Article 5;
- h) il a recommandé que la septième Réunion des Parties, par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée des Parties à sa onzième réunion, prenne note des points suivants:
- i) comme conséquence des mesures actives et bienvenues qui sont prises dans les pays visés à l'Article 5, il y avait eu une augmentation substantielle de l'élaboration et de la présentation de projets et, par suite, de demandes de financement;
 - ii) à cet égard, le niveau des contributions convenues pour la période 1994-1996 n'allait probablement pas permettre l'approbation en 1995 d'une proportion significative des projets déjà identifiés par les agences d'exécution et les pays visés à l'Article 5;
 - iii) la différence actuelle entre les fonds disponibles et les demandes de projets prévues pourrait signifier que les efforts d'élimination des pays visés à l'Article 5 seraient plus lents qu'il n'aurait été possible autrement et seraient probablement de nature à créer un certain nombre d'autres difficultés dans la régularité d'exécution des programmes d'élimination d'ODS dans les pays visés à l'Article 5.
- c) Les coûts administratifs du mécanisme financier – Note supplémentaire; et
d) Rapport entre les coûts pour imprévus, les coûts d'appui et les coûts de renforcement des institutions

33. Lors de son examen des points 4 c) et 4 d) de l'ordre du jour, le comité a été saisi des documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/4, UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/5 et Add.1.

34. Le Président du Sous-Comité sur les questions financières a déclaré que la réunion conjointe des sous-comités avait eu un échange de vues utile avec les agences d'exécution et qu'elle avait maintenant une idée plus claire de ce que l'on entendait exactement par les expressions coûts pour imprévus, coûts d'appui et coûts de renforcement des institutions. Les membres des sous-comités avaient été encouragés d'entendre les agences d'exécution déclarer que, grâce à l'expérience acquise, ces coûts allaient probablement diminuer considérablement à l'avenir. Quelques membres des sous-comités étaient toutefois préoccupés du fait que des éléments irrecevables étaient financés sous ces rubriques et, en conséquence, la réunion conjointe des sous-comités avait recommandé que les agences d'exécution et le Secrétariat fournissent des renseignements plus clairs et plus détaillés à l'intention de la dix-septième réunion du Comité exécutif.

35. Le Comité exécutif a entériné la recommandation de la réunion conjointe demandant que des informations plus claires et plus complètes soient fournies par les agences d'exécution et par le Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour: Demandes de coopération bilatérale

36. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/6.

37. Le Comité exécutif:

- a) a approuvé la demande du Gouvernement des États-Unis visant à créditer, au titre de leur contribution de 1995 au Fonds, le montant de \$US 523 937 pour les activités suivantes:

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Argentine	Démonstration de la maintenance de climatiseurs d'automobile	170 000
Chine	Démonstration de la maintenance de climatiseurs d'automobile	172 500
Chine	Préparation d'un projet de démonstration sur la gestion de la réfrigération	39 000
Chine	Démonstration de la réduction des fuites de halon	142 437
Total		523 937

- b) a approuvé la demande du Gouvernement allemand de créditer, en contrepartie de sa contribution de 1994 au Fonds, la somme de \$US 1 336 918 et la demande du Gouvernement des États-Unis de créditer \$US 1 643 865 en contrepartie de leur contribution de 1995 au Fonds pour l'activité suivante:

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Chine	Projet par étapes visant à produire en Chine des réfrigérateurs sans CFC (Étape 1b – Essais sur le terrain, Étape 2 – Remplacement de l'agent de soufflage de la mousse par du cyclopentane et remplacement du frigorigène par de l'isobutane à l'usine de réfrigérateurs de Haier)	2 980 783

Point 6 de l'ordre du jour: Agences d'exécution

a) Rapport périodique:

– Rapport périodique du PNUE

38. Le représentant du PNUE a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/7).

39. Le Comité exécutif en a pris note avec satisfaction.

b) Programmes de travail

– Programme de travail global

40. Le Chef du Secrétariat a présenté le programme de travail global de 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/8/Rev.1).

41. Le Président du Sous-Comité sur l'examen des projets a présenté le rapport du sous-comité, qui avait été saisi des questions suivantes: a) suite donnée par la quinzième réunion aux projets «acceptés pour approbation» et aux projets soumis à l'approbation intersessions; b) activités soumises par des Parties non visées à l'Article 5 du Protocole de Montréal à titre de coopération bilatérale; et c) programmes de travail des agences d'exécution.

42. Le Comité exécutif a statué comme suit:

- a) il a noté que, conformément à la procédure qu'il avait recommandée à sa quinzième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 121) et qui consiste à accepter des projets en vue de leur approbation en attendant la disponibilité des fonds, le Trésorier avait été invité à virer à la Banque mondiale un montant total de \$US 13 495 500 pour les projets suivants, «acceptés pour approbation» à la quinzième réunion:

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Chine	Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs de type ouvert à base de CFC-12 à Anhui Provincial Refrigerating Machinery Factory (APRMF)	2 224 000
	Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs de réfrigération semi-hermétiques à base de CFC-12 à Nanjing Refrigerator General Works (NRGW)	2 890 000
	Production de petits compresseurs de réfrigération à base d'ammoniac à Yantai Refrigerating Machinery Works	2 874 000
	Reconversion au HCFC-22 de la production de compresseurs moyens de type ouvert à base de CFC-12 à Shanghai Refrigerating Machine Works (SRMW)	2 710 000
	Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs semi-hermétiques à base de CFC-12 à Jiangsu Taizhou Commercial Machinery Factory (JTCMF)	2 797 500

- b) il a également pris note du projet ci-après devant être exécuté par le PNUE et des fonds indiqués, qui avaient fait l'objet d'une approbation intersessions:

Atelier régional sur la reconversion des aérosols pour la région ASEP, pour un montant de \$US 120 000 et \$US 15 600 de coûts d'appui pour le PNUE;

- c) il a en outre pris note du projet ci-après devant être exécuté par l'ONUDI et des fonds indiqués, qui avaient fait l'objet d'une approbation intersessions;

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Iran (République islamique d')	Reconversion des installations de production de réfrigérateurs domestiques afin d'éliminer les CFC-11 et CFC-12 aux usines Arj, Azmayhesh, Bahman, Iran Poya et Pars Appliances (Phase II)	6 416 134

(incluant 13 % de coûts d'appui pour l'ONUDI)

43. Le Président du Sous-Comité sur l'examen des projets a déclaré que son sous-comité avait constaté la nécessité d'établir des lignes directrices supplémentaires sur les questions suivantes:

- analyse technique indépendante;
- substances de transition (HCFC) et choix de technologies de rechange;
- financement rétroactif de projets;
- améliorations technologiques (sujet examiné au titre du point 9 de l'ordre du jour).

44. Le sous-comité a proposé que le Comité exécutif invite le Secrétariat et les agences d'exécution à rédiger des notes de discussion en vue de l'élaboration de lignes directrices de politique générale à une réunion future.

45. Le sous-comité a voulu souligner également l'importance de maintenir des rapports étroits avec le Conseil du FEM pour assurer une concordance maximale entre les critères régissant l'approbation des projets relatifs à l'ozone dans les deux organisations.

46. Le Chef du Secrétariat a rappelé que le Secrétariat avait été invité par le FEM à examiner des projets sur les ODS en Hongrie et dans la Fédération de Russie afin d'en assurer la cohérence avec les politiques du Fonds multilatéral. Il avait informé le Directeur général du FEM que toute coopération future entre les deux Secrétariats devrait faire l'objet d'une approbation préalable du Comité exécutif. Des échanges de correspondance et de documentation avaient eu lieu avec le Secrétariat du FEM, qui avait été invité à déléguer un observateur à la présente réunion.

47. Le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à poursuivre ses contacts et ses pourparlers avec le Secrétariat du FEM.

48. Le Chef du Secrétariat a ensuite annoncé qu'un accord général était intervenu sur la forme de coopération avec le FEM. Il a ajouté que les arrangements et la coopération seraient étudiés plus en détail et qu'il en serait rendu compte à la dix-septième réunion et au Conseil du FEM sous la forme d'une note d'information conjointe.

- Programme de travail du PNUD pour 1995

49. Le représentant du PNUD a présenté le programme de travail de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/9). Il a déclaré qu'en février 1995, le PNUD avait fait exécuter six projets de mousse qui avaient éliminé 410 tonnes d'ODP. Dans le courant de 1995, le PNUD allait démarrer des activités de projets dans quatre pays et lancer une grande attaque dans le secteur des aérosols. Il a précisé que la somme totale de \$US 71,4 millions pour le budget des projets de 1995 comprenait un montant de \$US 16 millions correspondant aux projets reportés de la quinzième réunion du Comité exécutif. Si l'on soustrayait ce dernier montant, le chiffre actuel était plus ou moins identique à celui de l'année précédente. Initialement, le PNUD avait reçu des demandes de projets d'une valeur totale de \$US 120 millions mais, de concert avec le Secrétariat, il avait réussi à réduire ce chiffre de près de la moitié. Les projets devraient permettre d'éliminer plus de 7 500 tonnes d'ODP.

50. En réponse à une question des participants, le représentant du PNUD a expliqué que son organisation avait l'intention de terminer, à temps pour la dix-septième réunion du Comité exécutif, l'examen des coûts pour imprévus des projets achevés et qu'elle préparerait en même temps une évaluation de l'efficacité de ces projets.

51. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du programme de travail du PNUD pour 1995;
- b) a demandé au PNUD de bien vouloir, lorsqu'il établirait des propositions de projets en réserve, tenir compte des recommandations adoptées par la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets;
- c) a accepté la demande du PNUD, qui souhaitait que le solde des fonds pour la préparation de son projet dans la République islamique d'Iran, se montant à \$US 32 065, plus 13 % pour les coûts d'appui, soit transféré à l'ONUDI.

– Programme de travail du PNUE pour 1995

52. Le Comité exécutif a examiné le programme de travail du PNUE pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/10).

53. Un représentant a signalé que, dans plusieurs pays visés à l'Article 5, le public et les décideurs avaient besoin d'être sensibilisés à la protection de la couche d'ozone, notamment pour créer un environnement propre à faciliter les changements de politique. Le PNUE devrait identifier les lacunes existant dans les logiciels de diffusion de l'information et faire le nécessaire. Les ouvrages de référence sur les technologies devraient comprendre des renseignements sur les politiques et les méthodes d'exploitation des pays développés, ainsi que des prévisions en matière de technologie. Un certain nombre de vidéos spécialisés par secteur sur la sécurité, les produits de substitution sans HCFC, l'amélioration de l'économie domestique, etc. devraient être préparés d'urgence. Il a déclaré aussi que l'ordre du jour de la réunion des directeurs de banques de halons pourrait comprendre la méthode à employer pour mettre au point un système transparent de comptabilité des halons en stock.

54. Le Comité exécutif a approuvé les activités ci-après présentées dans le programme de travail du PNUE pour 1995 et se montant au total à \$US 2 836 526, incluant \$US 326 326 de coûts d'appui pour le PNUE:

\$US

1. Échange d'informations

- Collecte de données sectorielles auprès des sources mondiales

180 000

	<u>\$US</u>
– Mise à jour de la version sur disquette du CIAO	25 000
– Établissement de notes d'information et de fiches analytiques en vue de l'évaluation des choix techniques pour le remplacement des ODS	100 000
– Production de vidéos spécialisés par secteurs	90 000
– Mise à jour des ouvrages de référence sur les technologies et vérification de la qualité des mises à jour	90 000
– Diffusion de l'information	200 000
– Publication du bulletin <i>ActionOzone</i> et des suppléments spéciaux	245 000
– Service direct de réponses aux questions	35 000
– Organisation de conférences et d'ateliers de vulgarisation	60 000
– Réponses aux questions sur la gestion des banques de halons, collecte et diffusion d'informations	35 000
– Diffusion des prospectus d'information sur les banques de halons	-----
– Convocation d'une réunion de directeurs de banques de halons	50 000
– Établissement d'un guide d'auto-assistance pour les pays à faible consommation de halons	25 000
2. <u>Réseautage et formation</u>	
– Réseau de la région Asie du Sud Est et Pacifique	62 000
– Réseau de la région Amérique latine	299 000
– Réseau de la région Afrique	232 200
– Atelier régional sur les produits de remplacement du bromure de méthyle pour les pays africains de langue anglaise	100 000
– Atelier régional sur l'évaluation des technologies (de la réfrigération) pour la région ALC	30 000

	<u>\$US</u>
– Traduction du «Manuel de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération» et du «Manuel de formation sur les refroidisseurs et la gestion des frigorigènes» en français, en espagnol et en chinois	264 000
– Compilation de «Recommandations pour un code de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération» dans les pays visés à l'Article 5	38 000
3. <u>Programmes de pays</u>	
– Formulation de programmes de pays pour la Croatie, l'Éthiopie et le Salvador	120 000
– Achèvement du programme de pays de la Bolivie	10 000
4. <u>Réunions de groupes consultatifs et de groupes d'experts</u>	
– Réunion du Groupe consultatif informel (GCI)	50 000
– Réunions de groupes ad hoc	70 000
5. <u>Déplacements</u>	100 000
TOTAL PARTIEL	2 510 200
Plus 13 % de coût d'appui pour le PNUE	326 326
Total	2 836 526

55. Le Comité exécutif:

- a) a autorisé le PNUE à tenir l'atelier régional sur les technologies sans CFC pour les industries de fabrication d'appareils de réfrigération domestique dans la région Amérique latine et Caraïbes avant la réunion des consultants (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 63);
- b) a décidé de ne pas approuver les activités ci-après du programme de travail du PNUE:

	<u>\$US</u>
- Mise à jour de la série de cinq brochures techniques sectorielles consacrées à la «Protection de la couche d'ozone»	100 000
- Diffusion de sections autonomes du rapport du Comité des choix techniques sur les halons	17 500
c) <u>a demandé</u> au PNUE de revoir les coûts administratifs des activités de réseautage lorsqu'il présenterait son programme de travail pour 1996.	
- <u>Programme de travail de l'ONUDI pour 1995</u>	

56. Le représentant de l'ONUDI a présenté le programme de travail de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/11). Le budget prévu initialement pour 1995 était de \$US 106 millions mais, après consultation avec le Secrétariat du Fonds, il avait été ramené à \$US 71 855 000. L'ONUDI avait préparé 11 projets pour des pays à faible taux de consommation d'ODS et, dans l'ensemble, ses projets permettraient d'éliminer 6 941 tonnes d'ODP. L'ONUDI a également fait état de ses activités d'exécution à ce jour et elle avait le plaisir de signaler d'importants progrès pour les projets d'investissement approuvés aux treizième et quizième réunions du Comité exécutif. L'ONUDI comptait rendre compte à la prochaine réunion de l'élimination d'ODS en Argentine pour quelques projets dans le secteur des mousses et, d'ici à la fin de l'année, l'achèvement de la première phase du projet de réfrigération domestique dans la République islamique d'Iran.

57. Le Comité exécutif a décidé d'allouer à l'ONUDI \$US 80 000 et \$US 10 400 de coûts d'appui pour les activités de préparation des projets suivants:

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Côte d'Ivoire	Formulation d'un projet d'élimination d'ODS dans le secteur de la réfrigération	15 000
Liban	Formulation de projets d'élimination d'ODS dans le secteur des aérosols (COSMALINE INDUSTRIES S.A.L.)	15 000
	Formulation de projets d'élimination d'ODS dans le secteur des mousses (Ets HENRI ABDALLAH et NASRI KARAM)	20 000
	Formulation de projets d'élimination d'ODS dans le secteur de la réfrigération (WEATHER-MATE et OPACO Ltd.)	15 000

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Roumanie	Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple S.C. Spumotim S.A.	15 000
Total partiel		80 000
Plus 13% de coûts d'appui pour l'ONUDI		10 400
Total		90 400

58. Le Comité exécutif a également:

- a) pris note du programme de travail de l'ONUDI pour 1995;
 - b) demandé à celle-ci de bien vouloir, lorsqu'elle établirait des propositions de projets en réserve, tenir compte des recommandations adoptées par la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets.
- Programme de travail de la Banque mondiale pour 1995

59. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le programme de travail de la Banque pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/12) en expliquant que la Banque poursuivait sa stratégie, convenue il y a quelques années avec les autres agences d'exécution, et qui était de se concentrer sur les pays à taux élevé de consommation d'ODS. Son programme pour 1995 comportait de nouveaux projets d'investissement d'une valeur totale de \$US 100 millions.

60. Le Comité exécutif a demandé aux représentants du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Banque mondiale de se réunir avec le Trésorier pour résoudre un problème qui s'était posé au début de l'année lors du transfert de billets à ordre du Trésorier à la Banque.

61. Le représentant de la Banque mondiale a appelé l'attention de la réunion sur sa demande de financement pour la préparation de projets. Il a expliqué que cette demande ne comportait pas de nouveaux projets et qu'elle ne couvrait que l'achèvement des projets dont la préparation avait déjà commencé à la fin de 1994 ou au début de 1995. Il convenait également de noter que la «préparation de projets» englobait un plus grand nombre d'activités que le terme ne semblait l'indiquer – ces activités pouvant aller de l'identification des projets à la rédaction des documents définitifs avant la mise en oeuvre.

62. Quelques représentants ont accueilli avec satisfaction la précision qu'aucun nouveau projet n'était prévu, l'un d'eux déclarant que, dans ces conditions et sous réserve que toutes dépenses additionnelles de préparation de projets seraient conformes aux décisions éventuelles du Comité exécutif concernant les priorités des projets, sa délégation appuierait l'approbation de la demande de la Banque mondiale. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que la Banque acceptait totalement ces conditions.

63. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du programme de travail de la Banque mondiale pour 1995;
- b) est convenu d'allouer un montant additionnel de US\$ 230 925 à la Banque mondiale pour la préparation des projets, incluant l'achèvement du traitement des projets financés et des engagements, ainsi que la préparation des projets en réserve pour la période de janvier à juin 1995;
- c) a demandé à la Banque de bien vouloir, lorsqu'elle établirait des propositions de projets en réserve, tenir compte des recommandations adoptées par la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets.

Point 7 de l'ordre du jour: a) Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets;
b) Modification des procédures en vue de faciliter la communications des décisions de politique

64. Le Vice-Président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/13. Il a appelé l'attention de la réunion sur le paragraphe 5 du document, qui donne la liste des mesures convenues par le Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets, au sujet des questions suivantes: clarté des décisions du Comité exécutif; élaboration d'une série convenue de fourchettes de coûts; comptes rendus sur les projets achevés; étalement des programmes de travail sur l'ensemble de l'année; présentation des comptes rendus sur les projets achevés; consultation et coordination entre le Secrétariat et les agences d'exécution; projets en sommeil.

65. Au sujet de la première de ces recommandations, le représentant du PNUD a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/19 sur la modification des procédures en vue de faciliter la communication des décisions de politique, qui avait été rédigé en réponse à un sentiment exprimé que les décisions du Comité exécutif ne parvenaient pas adéquatement aux personnes qui travaillent effectivement sur le terrain.

66. Au sujet de la deuxième recommandation, le représentant de la Banque mondiale a déclaré qu'un certain nombre de modèles étaient en préparation pour différents secteurs, sur la base des listes types d'équipements utilisés dans les projets d'élimination et des fourchettes de prix réels pour ces équipements. On espérait qu'un certain nombre de ces modèles seraient terminés vers la fin de juin 1995. En réponse à une question du Président, le représentant de la Banque mondiale a précisé que c'était la Banque seule qui produisait les premiers projets de texte, mais qu'ils seraient bientôt soumis aux autres agences d'exécution en vue d'une discussion conjointe.

67. Au sujet de la troisième recommandation, le représentant de la Banque mondiale a expliqué que la Banque avait institué un groupe de travail (comprenant des représentants des pays visés à l'Article 5, des organisations non gouvernementales et du FEM) pour établir des critères d'évaluation et de contrôle sur lesquels seraient fondés les comptes rendus sur les projets achevés. On espérait qu'un premier projet serait prêt entre le début et la mi-juin 1995.

68. À propos de la question des projets en sommeil, le représentant de la Banque mondiale a annoncé que la Banque allait créditer au Fonds multilatéral, avant la prochaine réunion du Comité exécutif, une certaine somme relative à certains projets qui avaient été annulés et à d'autres dont les coûts s'étaient révélés inférieurs aux prévisions.

69. Le représentant du PNUD a déclaré qu'il avait un programme de pays en suspens depuis trois ans mais que ce retard était dû à des difficultés politiques dans le pays en cause et que le programme devrait être achevé vers le milieu de 1995. Quant aux autres projets retardés, ils l'avaient été délibérément en attendant que certaines questions de financement soient clarifiées.

70. Les représentants du PNUE et de l'ONUDI ont déclaré que ces deux agences n'avaient ni l'une ni l'autre de projet en sommeil.

71. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du rapport du Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets;
- b) a entériné les mesures indiquées au paragraphe 5 du rapport du Groupe de travail ad hoc (Annexe II), à l'exception des propositions concernant la méthode d'approbation intersessions des projets, qui étaient en suspens en raison du résultat du débat sur le point 4 b) de l'ordre du jour;
- c) a décidé que les propositions des paragraphes 10 à 13 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/19 seraient appliquées à compter de la présente réunion (Annexe III).

Point 8 de l'ordre du jour: Proposition d'un système modifié de gestion du Fonds: financement progressif

72. Le Président du Sous-Comité sur les questions financières a rappelé qu'à sa quinzième réunion le Comité exécutif avait commencé à examiner des systèmes de décaissement nouveaux ou différents et qu'une proposition avait été formulée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/14. Le sujet avait été repris à la réunion conjointe des sous-comités, mais la majorité des participants étaient d'avis qu'un système de financement progressif n'était pas conforme au mandat du Fonds multilatéral. Il s'agissait toutefois d'une solution potentiellement utile qu'il faudrait étudier plus avant, en vue de modifier éventuellement le mandat à un stade ultérieur.

73. Le Comité exécutif a pris note des recommandations du Sous-Comité sur les questions financières.

Point 9 de l'ordre du jour: Améliorations des technologies

74. La représentante de la Banque mondiale a présenté la note de discussion sur les améliorations des technologies (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/15) qui avait été rédigée par la Banque mondiale avec l'aide du Secrétariat du Fonds. En réponse à la déclaration d'un représentant, elle a précisé que le Comité exécutif considérait les améliorations comme irrecevables aux fins du financement, qu'elles soient délibérées ou fortuites. Toute amélioration devait donc être quantifiée et ne pas figurer dans le calcul des surcoûts. Elle a également précisé que les améliorations seraient évaluées par comparaison entre le niveau de technologie postérieur au projet et le niveau existant dans la compagnie. Elle a expliqué en outre que la note ne traitait pas des détériorations technologiques.

75. Quelques représentants ont observé que la note était utile mais que certains de ses aspects nécessitaient plus ample réflexion.

76. Le Comité exécutif:

- a) a pris acte de la note de discussion;
- b) a invité les membres à présenter leurs observations par écrit à la Banque mondiale, notamment sur les critères et les lignes directrices concernant les améliorations technologiques fortuites, à temps pour que la Banque puisse en tenir compte et revenir sur le sujet à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Point 10 de l'ordre du jour: Surcoûts et suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène

77. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/16 qui avait été préparé par le Secrétariat du Fonds avec l'aide de la Banque mondiale en réponse à une demande exprimée par le Comité exécutif à sa quinzième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 126).

78. Le Président a déclaré que l'élément essentiel de cette note était le concept d'élaboration d'un calendrier pour l'élimination du sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène. Il a souligné qu'il ne s'agissait pas d'éliminer les halons dans ce sous-secteur dans l'espace de trois ans, mais d'avoir un arrangement spécial de trois ans pour permettre d'élaborer et de soumettre des projets pertinents.

79. Un certain nombre de représentants ont exprimé des réserves quant au contenu de la note, notamment au sujet de l'utilisation d'un an comme base de calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation. L'un de ces représentants a déclaré que la note pénétrait dans des domaines où le Comité exécutif n'avait pas de mandat. Il a déclaré que la seule décision que le comité pouvait prendre concernait la durée pour l'examen des coûts et des économies d'exploitation dans ce sous-secteur.

80. Un autre représentant a déclaré qu'il pourrait accepter une période de six mois, à condition que le but de la recommandation soit d'ouvrir un créneau en donnant aux pays un délai de trois ans pour préparer leurs projets. Après ce délai, le créneau disparaîtrait et le comité reviendrait à une durée de quatre ans.

81. Le Comité exécutif est convenu de donner la priorité à la préparation de projets dans le sous-secteur des extincteurs au cours des quelques prochaines années. À cet égard, les agences d'exécution devraient, durant la prochaine période triennale, établir et soumettre des projets en vue d'éliminer l'ensemble du sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène dans les pays visés à l'Article 5. Durant ce créneau de temps, le Comité exécutif examinerait les projets dans ce sous-secteur en tenant compte des surcoûts/suréconomies d'exploitation calculés en fonction d'une période de six mois. Après ce délai, le calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation serait censé revenir à la période de quatre ans habituelle pour ce sous-secteur.

82. En outre, le Comité exécutif est convenu d'adopter les dispositions spéciales suivantes:

- a) Pour éviter les distorsions non voulues du marché, des projets devraient être soumis afin d'éliminer l'ensemble du sous-secteur des extincteurs portatifs du pays et le financement serait réparti entre tous les fabricants de ce sous-secteur. Toutefois, dans le cas des pays qui comptent plus de cinq entreprises de fabrication d'extincteurs portatifs à halogène, les projets pourraient être soumis pour des groupes d'entreprises qui seraient probablement concurrentes sur le même marché, à l'intérieur du pays;
- b) Pour assurer la réalisation des objectifs des projets, le gouvernement devrait indiquer clairement que l'emploi du halon 1211 dans le sous-secteur visé par le projet approuvé par le Comité serait interdit, par l'application d'interdictions d'importation ou d'engagements à réduire la production des halons, ou par une utilisation combinée de ces deux types de mesures;
- c) Il faudrait conclure des accords avec les producteurs des substances de remplacement en amont dont les coûts de conversion ont été financés par le Fonds, afin de déterminer le prix approprié des facteurs de production des substances de remplacement utilisées par les fabricants en aval, afin d'éviter le double comptage;
- d) Pour normaliser leur présentation et en accélérer l'examen, les propositions de projet devraient indiquer les coûts d'investissement et d'exploitation de base ainsi que ceux qui sont applicables au projet;

- e) La Banque mondiale devrait être invitée à rédiger une étude sur la façon d'établir un mécanisme de prêts à des taux favorables, dans laquelle seraient abordées les questions suivantes: quelles options seraient disponibles compte tenu des normes et pratiques en vigueur des agences d'exécution; quelles dispositions devraient être prises pour mettre en place le mécanisme; et dans quelle mesure la Banque pourrait-elle utiliser ses fonds ou des fonds d'autres sources aux fins d'élimination par les pays visés à l'Article 5.

Point 11 de l'ordre du jour: Méthode de calcul des coûts d'exploitation des projets comportant du chlorure de méthylène

83. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/17, préparé conjointement avec le PNUD. En réponse à une déclaration venant des participants, le Secrétariat a précisé que la formation, la santé et la sécurité étaient déjà incluses dans les coûts d'investissement.

84. Deux représentants et un observateur ont exprimé des réserves au sujet de l'emploi du chlorure de méthylène, à cause des risques qu'il présente potentiellement pour la santé. L'observateur a insisté pour que l'argent du Fonds multilatéral ne soit pas utilisé pour le chlorure de méthylène. Le représentant du PNUD a déclaré que des normes de sécurité élevées s'appliquent à tous les projets exécutés par le PNUD qui font intervenir le chlorure de méthylène.

85. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du rapport soumis par le Secrétariat;
- b) a entériné les recommandations qu'il contenait (Annexe IV).

Point 12 de l'ordre du jour: Méthode de traitement des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique

86. Le Chef du Secrétariat a noté que, lors de sa quinzième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 127), le Comité exécutif avait chargé le Secrétariat de collaborer avec les experts sectoriels et les agences d'exécution en vue d'établir une méthode de traitement des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique. Le Secrétariat avait élaboré le cadre de la note de politique et avait demandé à l'ONUDI d'en développer le texte. La note avait été rédigée par l'ONUDI et soumise au Secrétariat. Cependant, toutes les questions n'avaient pas été traitées et la note avait été retournée à l'ONUDI pour complément de travail. Elle était encore à la révision et ne pouvait donc pas être mise à la disposition de la présente réunion. L'ONUDI devrait être invitée à mettre la dernière main à la note et à la présenter à la réunion, qui doit se tenir à Paris en juillet, des experts et consultants qui travaillent pour le Fonds multilatéral à l'examen de la question de normalisation des coûts des projets. Elle devrait être prête pour être examinée par la dix-septième réunion du Comité exécutif.

87. Le représentant de l'ONUDI a déclaré que la version finale de la note avait été envoyée au Secrétariat du Fonds et aux autres agences d'exécution. Les observations du PNUE avaient été prises en compte dans la version finale et l'on attendait les observations du PNUD et de la Banque mondiale d'ici une semaine ou deux.

88. Le Comité exécutif a pris note des explications du Chef du Secrétariat et du représentant de l'ONUDI.

Point 13 de l'ordre du jour: Questions diverses

Requête du Gouvernement vénézuélien

89. Le représentant de la Colombie a présenté une requête du Gouvernement vénézuélien voulant que le Comité exécutif demande aux gouvernements des pays non visés à l'Article 5 d'envisager d'accorder des incitations fiscales aux compagnies des pays qui investissent dans des projets d'élimination d'ODS dans les pays visés à l'Article 5.

90. Le Comité exécutif a décidé que ce genre de question sortait du cadre de son mandat.

91. Le représentant de la Colombie a déclaré qu'il ne partageait pas le point de vue que la question sortait du cadre du mandat et qu'il transmettrait le rapport aux gouvernements intéressés en passant par d'autres voies.

Situation des pays à économie de transition

92. Le représentant de la Pologne a appelé l'attention de la réunion sur le paragraphe 195 du rapport de la treizième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/13/47), à propos d'une présentation concernant les pays à économie de transition et il a demandé pourquoi aucune suite n'avait été donnée par le Secrétariat.

93. Le Chef du Secrétariat a expliqué que, dans ce paragraphe, le comité ne demandait au Secrétariat que de prendre note de la présentation – ce qui avait été fait – sans le charger de donner suite d'aucune façon.

Définition des petites et moyennes industries ayant un taux de consommation d'ODS faible ou moyen

94. Un représentant a demandé où en était le Secrétariat dans sa tâche consistant à formuler une définition des petites et moyennes industries ayant un taux de consommation d'ODS faible ou moyen. Le Chef du Secrétariat a répondu qu'aucun autre progrès ne pourrait être accompli tant que le PNUD et l'ONUDI n'auraient pas fourni d'autres éléments.

95. Le représentant du PNUD a déclaré qu'une enquête avait déjà porté sur 10 000 sociétés de petite et moyenne envergures en Inde et qu'un rapport sur le sujet serait rédigé pour la dix-septième réunion du Comité exécutif.

Proposition de l'ONUDI

96. Le représentant de l'ONUDI a proposé qu'un petit groupe de travail soit formé pour examiner les études techniques préparées par le Secrétariat avant qu'elles ne soient examinées formellement.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

97. À sa séance de clôture, le 17 mars 1995, le Comité exécutif a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/L.1.

V. DATE ET LIEU DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

98. Le Président a annoncé que la dix-septième réunion du Comité exécutif se tiendra à Montréal du 26 au 28 juillet 1995, une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets devant se tenir le 24 et le 25 juillet.

VI. CLÔTURE DE LA RÉUNION

99. Le Comité exécutif a exprimé son appréciation du travail très ardu de tous les membres du Secrétariat du Fonds multilatéral et des efforts inlassables du Chef du Secrétariat en vue de réunir la documentation à l'intention de la présente réunion et d'en faciliter le déroulement sans faille.

100. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré close la seizième réunion du Comité exécutif.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État du Fonds au 15 mars 1995

	Dollars US
RECETTES	
Contributions reçues	
— Versements en espèces	276 077 851
— Billets à ordre	41 892 546
Contributions bilatérales	8 018 712
Intérêts créditeurs	6 155 054
Recettes diverses	2 093 506
TOTAL	334 237 669
DÉCAISSEMENTS	
P N U D	90 504 065
P N U E	13 322 942
O N U D I	47 633 055
Banque mondiale	159 261 549
Décaissement en espèces	109 550 445
Décaissements en attente	43 227 186
Alloué au profit de projets pilotes en Inde	4 000 000
Intérêt créditeur utilisé	2 483 918
Assistance bilatérale	8 018 712
Secrétariat (1991—1995)	11 113 840
Appui du Programme (1991—1995)	509 176
Avance de fonds au Secrétariat de l'ozone	450 000
TOTAL	330 813 339
SOLDE DISPONIBLE	3 424 330

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

**ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1991 — 1995
AU 15 MARS 1995**

DESCRIPTION	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
CONTRIBUTIONS PROMISES	53 308 224	73 322 709	112 897 375	148 805 380	148 788 465	537 122 153
VERSEMENTS EN ESPÈCES	45 321 555	57 884 915	85 370 073	79 035 482	8 465 826	276 077 851
ASSISTANCE BILATÉRALE	480 000	1 726 772	2 282 736	4 866 122	0	9 355 630
BILLETS À ORDRE	0	3 283 914	7 994 173	30 612 181	2 278	41 892 546
TOTAL DES VERSEMENTS	45 801 555	62 895 601	95 646 982	114 513 785	8 468 104	327 326 027
CONTRIBUTIONS PROMISES NON VERSÉES	7 506 669	10 427 108	17 250 393	34 291 595	140 320 361	209 796 126

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1991 AU 15 MARS 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	9 592 234	6 847 733	102 571	0	2 641 930
AUTRICHE	4 705 733	3 077 462	0	0	1 628 271
BÉLARUS	2 800 167	0	0	0	2 800 167
BELGIQUE	6 833 600	3 135 548	0	0	3 698 052
BULGARIE	753 523	222 032	0	0	531 491
CANADA	19 544 723	7 861 444	1 267 903	0	10 415 376
CHYPRE	96 421	61 534	0	0	34 887
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 755 904	1 704 877	0	0	1 051 027
DANEMARK	4 149 981	3 016 144	0	0	1 133 837
FINLANDE	3 499 179	2 504 891	0	0	994 288
FRANCE	38 131 908	5 921 449	254 774	21 491 777	10 463 908
ALLEMAGNE	56 838 293	28 261 763	1 355 296	11 644 060	15 577 174
GRÈCE	2 276 526	2 298 143	0	0	(21 617)
HONGRIE	1 177 097	0	0	0	1 177 097
ISLANDE	188 818	149 483	0	0	39 335
IRLANDE	1 132 912	818 926	0	0	313 986
ISRAËL	1 108 851	707 647	0	0	401 204
ITALIE	26 559 184	7 620 945	0	0	18 938 239
JAPON	76 783 706	55 066 370	0	0	21 717 336
KOWEÏT	1 158 731	0	0	0	1 158 731
LIECHTENSTEIN	62 940	45 496	0	0	17 444
LUXEMBOURG	377 638	272 976	0	0	104 662
MALTE	28 052	28 052	0	0	0
MONACO	42 371	42 371	0	0	0
PAYS-BAS	9 661 853	7 045 306	0	0	2 616 547
NOUVELLE-ZÉLANDE	1 510 546	1 091 899	0	0	418 647
NORVÈGE	3 461 671	2 502 256	0	0	959 415
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	2 739 230	473 318	0	0	2 265 912
PORTUGAL	1 229 333	0	0	0	1 229 333
FÉDÉRATION DE RUSSIE	47 063 372	0	0	0	47 063 372
SINGAPOUR	740 545	425 921	71 976	0	242 648
SLOVAQUIE	453 534	0	0	0	453 534
AFRIQUE DU SUD	2 639 433	1 670 055	30 000	0	939 378
ESPAGNE	12 417 832	8 963 991	0	0	3 453 841
SUÈDE	7 133 568	4 810 075	0	0	2 323 493
SUISSE	7 008 715	5 072 471	0	0	1 936 244
UKRAINE	10 856 512	785 600	0	0	10 070 912
ÉMIRATS ARABES UNIS	1 292 273	279 843	0	0	1 012 430
ROYAUME-UNI	31 339 966	13 826 548	0	8 756 709	8 756 709
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	135 834 903	99 448 367	6 273 110	0	30 113 426
OUBÉKISTAN	1 123 460	0	0	0	1 123 460
TOTAL	537 122 153	276 077 851	9 355 630	41 892 546	209 796 126

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTATS DES CONTRIBUTIONS DE 1995
AU 15 MARS 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	0	0	0	2 633 990
AUTRICHE	1 308 273	0	0	0	1 308 273
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	0	0	0	1 849 026
BULGARIE	226 767	0	0	0	226 767
CANADA	5 424 973	0	0	0	5 424 973
CHYPRE	34 887	0	0	0	34 887
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	0	0	0	732 633
DANEMARK	1 133 837	0	0	0	1 133 837
FINLANDE	994 288	0	0	0	994 288
FRANCE	10 466 186	0	0	2 278	10 463 908
ALLEMAGNE	15 577 174	0	0	0	15 577 174
GRÈCE	610 528	632 145	0	0	(21 617)
HONGRIE	313 986	0	0	0	313 986
ISLANDE	52 331	12 996	0	0	39 335
IRLANDE	313 986	0	0	0	313 986
ISRAËL	401 204	0	0	0	401 204
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	0	0	0	21 717 336
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	0	0	0	17 444
LUXEMBOURG	104 662	0	0	0	104 662
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	0	0	0	2 616 547
NOUVELLE-ZÉLANDE	418 647	0	0	0	418 647
NORVÈGE	959 400	0	0	0	959 400
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	209 324	0	0	0	209 324
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	0	0	0	715 189
ESPAGNE	3 453 841	0	0	0	3 453 841
SUEDE	1 936 244	0	0	0	1 936 244
SUISSE	1 936 244	0	0	0	1 936 244
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0	0	0	8 756 709
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	7 803 241	0	0	30 113 426
OUZBÉKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 788 465	8 465 826	0	2 278	140 320 361

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1994
AU 15 MARS 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 567 190	58 860	0	7 940
AUTRICHE	1 308 273	988 275	0	0	319 998
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	0	0	0	1 849 026
BULGARIE	226 767	0	0	0	226 767
CANADA	5 424 973	0	434 570	0	4 990 403
CHYPRE	34 887	34 887	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCÈQUE	732 633	732 633	0	0	0
DANEMARK	1 133 837	1 133 837	0	0	0
FINLANDE	994 288	994 288	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	254 774	10 211 412	0
ALLEMAGNE	15 577 174	2 596 196	1 336 918	11 644 060	0
GRÈCE	610 528	610 528	0	0	0
HONGRIE	313 986	0	0	0	313 986
ISLANDE	52 331	52 331	0	0	0
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS-BAS	2 616 547	2 616 547	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	959 385	0	0	15
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
SINGAPOUR	209 324	136 000	40 000	0	33 324
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	461 000	30 000	0	224 189
ESPAGNE	3 453 841	3 453 841	0	0	0
SUÈDE	1 936 244	1 548 995	0	0	387 249
SUISSE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME-UNI	8 756 709	0	0	8 756 709	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	35 205 667	2 711 000	0	0
OUBÉKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	148 805 380	79 035 482	4 866 122	30 612 181	34 291 595

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1993
AU 15 MARS 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 011 867	2 007 550	4 317	0	0
AUTRICHE	999 272	999 272	0	0	0
BÉLARUS	639 534	0	0	0	639 534
BELGIQUE	1 412 304	1 412 304	0	0	0
BULGARIE	173 207	95 250	0	0	77 957
CANADA	4 143 646	3 310 313	833 333	0	0
CHYPRE	26 647	26 647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 799	732 799	0	0	0
DANEMARK	866 035	866 035	0	0	0
FINLANDE	759 446	759 446	0	0	0
FRANCE	7 994 173	0	0	7 994 173	0
ALLEMAGNE	11 897 994	11 897 994	0	0	0
GRÈCE	466 327	466 327	0	0	0
HONGRIE	239 825	0	0	0	239 825
ISLANDE	39 971	39 971	0	0	0
IRLANDE	239 825	239 825	0	0	0
ISRAËL	306 443	306 443	0	0	0
ITALIE	5 715 834	1 744 241	0	0	3 971 593
JAPON	16 587 909	16 587 909	0	0	0
KOWEÏT	286 549	0	0	0	286 549
LIECHTENSTEIN	13 324	13 324	0	0	0
LUXEMBOURG	79 942	79 942	0	0	0
MALTE	13 324	13 324	0	0	0
MONACO	7 483	7 483	0	0	0
PAYS-BAS	1 998 543	1 998 543	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	319 767	319 767	0	0	0
NORVÈGE	732 799	732 799	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	626 210	0	0	0	626 210
PORTUGAL	266 472	0	0	0	266 472
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 940 150	0	0	0	8 940 150
SINGAPOUR	159 883	127 907	31 976	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	546 268	546 268	0	0	0
ESPAGNE	2 638 077	2 638 077	0	0	0
SUÈDE	1 478 922	1 478 922	0	0	0
SUISSE	1 545 540	1 545 540	0	0	0
UKRAINE	2 491 517	785 600	0	0	1 705 917
ÉMIRATS ARABES UNIS	279 796	0	0	0	279 796
ROYAUME-UNI	6 668 458	6 668 458	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	28 334 903	26 921 793	1 413 110	0	0
OUZBÉKISTAN	216 390	0	0	0	216 390
TOTAL	112 897 375	85 370 073	2 282 736	7 994 173	17 250 393

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1992
AU 15 MARS 1995**

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	1 326 980	1 287 586	39 394	0	0
AUTRICHE	625 456	625 456	0	0	0
BÉLARUS	278 919	0	0	0	278 919
BELGIQUE	988 896	988 896	0	0	0
BULGARIE	126 782	126 782	0	0	0
CANADA	2 611 699	2 611 699	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	557 839	239 445	0	0	318 394
DANEMARK	583 195	583 195	0	0	0
FINLANDE	431 057	431 057	0	0	0
FRANCE	5 282 564	1 998 650	0	3 283 914	0
ALLEMAGNE	7 911 167	7 892 789	18 378	0	0
GRÈCE	338 084	338 084	0	0	0
HONGRIE	177 494	0	0	0	177 494
ISLANDE	25 356	25 356	0	0	0
IRLANDE	152 138	152 138	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	3 372 389	3 372 389	0	0	0
JAPON	9 618 492	9 618 492	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	8 452	8 452	0	0	0
LUXEMBOURG	50 713	50 713	0	0	0
MALTE	8 452	8 452	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 394 597	1 394 597	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	202 850	202 850	0	0	0
NORVÈGE	464 866	464 866	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473 318	473 318	0	0	0
PORTUGAL	152 138	0	0	0	152 138
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 443 650	0	0	0	8 443 650
SINGAPOUR	92 973	92 973	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	380 345	380 345	0	0	0
ESPAGNE	1 648 160	1 648 160	0	0	0
SUÈDE	1 022 704	1 022 704	0	0	0
SUISSE	912 827	912 827	0	0	0
UKRAINE	1 056 513	0	0	0	1 056 513
ÉMIRATS ARABES UNIS	160 590	160 590	0	0	0
ROYAUME-UNI	4 107 721	4 107 721	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	18 333 333	16 664 333	1 669 000	0	0
OUBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	73 322 709	57 884 915	1 726 772	3 283 914	10 427 108

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1991
AU 15 MARS 1995**

PARTIES	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	985 407	985 407	0	0	0
AUTRICHE	464 459	464 459	0	0	0
BÉLARUS	207 124	0	0	0	207 124
BELGIQUE	734 348	734 348	0	0	0
BULGARIE	0	0	0	0	0
CANADA	1 939 432	1 939 432	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0
DANEMARK	433 077	433 077	0	0	0
FINLANDE	320 100	320 100	0	0	0
FRANCE	3 922 799	3 922 799	0	0	0
ALLEMAGNE	5 874 784	5 874 784	0	0	0
GRÈCE	251 059	251 059	0	0	0
HONGRIE	131 806	0	0	0	131 806
ISLANDE	18 829	18 829	0	0	0
IRLANDE	112 977	112 977	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	2 504 315	2 504 315	0	0	0
JAPON	7 142 633	7 142 633	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	6 276	6 276	0	0	0
LUXEMBOURG	37 659	37 659	0	0	0
MALTE	6 276	6 276	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	1 035 619	1 035 619	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	150 635	150 635	0	0	0
NORVÈGE	345 206	345 206	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	0	0	0	0	0
PORTUGAL	112 977	0	0	0	112 977
FÉDÉRATION DE RUSSIE	6 270 202	0	0	0	6 270 202
SINGAPOUR	69 041	69 041	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	282 442	282 442	0	0	0
ESPAGNE	1 223 913	1 223 913	0	0	0
SUÈDE	759 454	759 454	0	0	0
SUISSE	677 860	677 860	0	0	0
UKRAINE	784 560	0	0	0	784 560
ÉMIRATS ARABES UNIS	119 253	119 253	0	0	0
ROYAUME-UNI	3 050 369	3 050 369	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	13 333 333	12 853 333	480 000	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	53 308 224	45 321 555	480 000	0	7 506 669

ANNEXE II

Mesures prises en matière de préparation et d'évaluation de projets

Clarté des décisions du Comité - les agences d'exécution rédigeront, aux fins d'examen par le Comité exécutif, une note contenant des exemples de décisions où des explications sur leurs sens et leurs incidences auraient été utiles, et la présentation qui aurait pu être utilisée dans ce cas. La note tiendrait compte de l'intention de mieux informer les parties touchées par de telles décisions, à savoir les membres du Comité exécutif, les agences d'exécution, les Parties au Protocole de Montréal et les entreprises des Parties visées à l'article 5;

Établissement d'une série de fourchettes de coûts convenues - les agences d'exécution et le Secrétariat collaboreront à la préparation d'un document destiné à être entériné par le Comité exécutif. Les travaux de documentation sur les coûts réels, entamés par la Banque mondiale sur la base des projets approuvés, seront élargis pour inclure les données du Secrétariat et des autres agences. Le projet de document qui en résultera sera examiné conjointement avant être soumis au Comité exécutif.

Compte rendu sur les projets achevés - la réunion a reconnu que dans le passé, le processus d'examen avait été gêné par l'absence d'informations factuelles. Aujourd'hui par contre, il y a des projets effectifs qui sont achevés et qui offrent des données historiques réelles. Il a été recommandé que le Comité exécutif invite officiellement les agences d'exécution à fournir ces données réelles, de façon que les autres agences et le Secrétariat puissent s'en servir pour l'examen d'autres projets à l'avenir.

Étalement des calendriers de travail dans l'année - il a été noté que les projets pourraient être envoyés au Secrétariat dès qu'ils sont prêts, ce qui permettrait d'entamer le processus plus tôt. Il n'a pas été jugé possible de porter à huit ou neuf semaines les délais actuels de six semaines, étant donné que pour l'instant, le Comité exécutif se réunit en moyenne toutes les seize semaines. De l'avis de la réunion, il conviendrait de mettre à profit les approbations intersessions. Il a été reconnu cependant qu'une telle procédure ne s'appliquait qu'aux projets ne faisant l'objet d'aucune controverse et que ses modalités n'avaient pas encore été décidées (le Secrétariat demandera la contribution des agences d'exécution pour rédiger un projet de proposition). Il a aussi été reconnu que toute approbation intersessions devrait se faire dans le cadre de l'établissement des priorités, qui relevait de la responsabilité du Comité exécutif et qui serait examiné à la seizième réunion. La réunion a souligné qu'il serait souhaitable que le Comité exécutif résolve la question de l'allocation des ressources (par pays, par secteur, par agence d'exécution);

Présentation des comptes rendus de projets achevés - les agences d'exécution mettront au point un projet de présentation à soumettre au Comité exécutif;

Consultation et coordination entre le Secrétariat et les agences d'exécution - il était convenu qu'il serait utile de tenir des consultations durant les semaines plus calmes qui suivent immédiatement la tenue d'une réunion. Il conviendrait en particulier d'examiner les résultats du processus d'approbation des projets et d'en prendre note en vue d'application aux projets futurs;

Projets en sommeil - les agences d'exécution examineront leurs portefeuilles et rendront compte au Comité exécutif de tous projets en sommeil depuis une longue période.

ANNEXE III

Modification de procédure pour faciliter les communications en matière de politique générale

- Il est recommandé d'inclure à la fin du sommaire du sous-comité une brève section décrivant les questions de politique générale qui se sont posées, ainsi que les incidences opérationnelles si de plus amples détails sont nécessaires. Normalement, les questions de politique générale et les décisions devraient être claires. Néanmoins, dans la plupart des cas, le processus de communication pourrait être facilité davantage par une explication ou une déclaration décrivant les incidences opérationnelles.
- Lorsqu'une question de politique générale a été examinée et approuvée par le Comité exécutif, les incidences opérationnelles éventuelles décrites dans le rapport du sous-comité devraient également figurer dans le rapport final. Après la réunion, il conviendrait que, de façon permanente, selon les besoins ou lorsqu'une question de politique générale se pose et qu'une agence d'exécution nécessite des précisions, l'agence intéressée travaille de concert avec le Secrétariat pour résoudre la question.
- Après chaque réunion, les politiques générales, les procédures, les lignes directrices et les critères du Fonds multilatéral seront actualisés et communiqués aux agences d'exécution, qui les transmettront aux bureaux extérieurs et aux directeurs de projets sur le terrain. En cas de mise à jour de lignes directrices, un additif sera inséré à la première page du texte visé pour souligner simplement les modifications nouvellement adoptées. Si le système de diffusion de documents en place est conservé, il faudrait envisager de publier le document complet après chaque réunion des Parties, les mises à jour ne paraissant qu'après chaque réunion du Comité exécutif. Ceci permettrait d'économiser le papier et les frais d'envoi. Mais il y a une procédure de diffusion moins coûteuse et plus rapide qui consisterait à remettre le texte complet des lignes directrices sur disquettes aux agences d'exécution. Celles-ci pourraient les retransmettre par courrier électronique à leurs bureaux extérieurs dans les formats appropriés. Le PNUD a proposé les services de ses bureaux extérieurs, qui se chargeraient de publier les lignes directrices et de les copier à l'intention des agences gouvernementales locales respectives. Ces renseignements pourraient aussi être publiés dans le bulletin ActionOzone du Centre de coordination des informations. Les réseaux régionaux du PNUE peuvent constituer également des cadres de discussion et d'éclaircissements.
- Les agences d'exécution et le Secrétariat devraient collaborer à l'élaboration d'un processus par lequel les ententes clés conclues verbalement pourraient être mises sur papier et diffusées de façon plus générale.

ANNEXE IV

MÉTHODE DE CALCUL DES SURCÔÛTS D'EXPLOITATION DES PROJETS COMPORTANT DU CHLORURE DE MÉTHYLÈNE

Facteurs à considérer dans le calcul des surcoûts d'exploitation

(a) Prix relatifs du chlorure de méthylène et du CFC-11

Les prix devraient être déterminés localement sur la base du ratio 0,9/1,0 CM/CFC-11. Toute fixation de prix devrait aussi s'inspirer de la décision du Comité exécutif quant à la fixation des prix des marchandises, à savoir que les prix déterminés au niveau national doivent prévaloir, sauf lorsqu'ils sont supérieurs à 20% des prix fixés au niveau régional (UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37, paragraphe 62). Pour l'année 1995, les prix du chlorure de méthylène qualité uréthane et qualité non uréthane ne devront pas excéder respectivement \$US 1,00 et \$US 0,80. Le prix du chlorure de méthylène qualité uréthane devrait être appliqué lorsqu'il est disponible.

(b) Catalyseurs

Amine: Une augmentation de 10% en catalyseur aminé correspond à 10 parties par centaines de parties de polyol¹ chlorure de méthylène. Le besoin en catalyseurs supplémentaires ou différents devrait être justifié. (Le prix actuel des catalyseurs est de \$US 7,50/kg).

Étain: Une augmentation de 25% de l'octoate d'étain équivalant à 10ppcp chlorure de méthylène devrait être autorisée. (Le prix actuel est de \$US 6-8/kg.)

(c) Polyol

S'il faut un polyol mieux ou différemment stabilisé et s'il est disponible localement, une augmentation de prix devrait être autorisée jusqu'à concurrence de \$US 0,10/kg.

(d) Diisocyanate de toluène (DIT)

Si des technologies employant le refroidissement forcé ou l'adoucissement sont appliquées, le calcul des surcoûts d'exploitation devrait tenir compte de l'utilisation accrue de diisocyanate de toluène aussi bien que de la diminution de chlorure de méthylène. Il conviendrait d'envisager de remplacer 10 parties de CM par 10 parties de DIT et 1 partie d'eau.

¹ Parties par centaines de parties de polyol: formulation courante pour exprimer les compositions de la mousse. Si les ppcp sont exprimées en kg, une composition standard s'élèverait à environ 150 kg après la prise en compte des pertes de gas. On a fait appel à un procédé de conversion similaire pour le calcul de l'effet du coût d'exploitation marginal sur l'emploi d'un adoucissant.

(e) Adoucisseurs

Le coût des adoucisseurs ne pourra être pris en considération que s'il y a des compositions chimiques détaillées. Les calculs tiendraient compte également des ajustements dans l'utilisation du CM.

(f) Pertes de production

On autorisera des pertes additionnelles initiales de 3%, qui baisseront de 1% par an.

(g) Surcoûts d'énergies

Les surcoûts d'énergies ne seront admissibles que si l'emploi d'une technologie de substitution se traduisait par une augmentation de la consommation d'énergie. Cependant, si cette augmentation entraînait un accroissement (délibéré ou fortuit) de la capacité de production de mousse, elle ne devrait pas entrer en ligne de compte dans le calcul des surcoûts d'exploitation. Le calcul des surcoûts d'énergie devrait être fondé sur le nombre de kW multiplié par la durée de consommation annuelle et le prix unitaire local.

(h) Surcoûts d'entretien

Les coûts d'entretien devraient être fondés sur le matériel supplémentaire installé admissible. Les surcoûts d'entretien devraient être calculés sur la base de 5% des surcoûts d'investissement admissibles.

Facteurs à exclure dans le calcul des surcoûts d'exploitation

(a) Coût de l'eau

Le coût de l'eau est en général minime. Normalement, l'eau désionisée est utilisée dans les compositions chimiques de la mousse. Cet emploi est particulièrement critique en présence du chlorure de méthylène, puisque la teneur en fer peut provoquer d'importants effets de carbonisation. Par conséquent, un adoucisseur d'eau, ou un désioniseur, sera normalement inclus dans les coûts d'investissement, là où il fait défaut.

(b) Type d'équipement

Aucun effet additionnel sur les coûts d'exploitation.

(c) États du matériel

Ceci relève de la responsabilité de l'entreprise concernée.

(d) Compétence (Expertise)

La compétence ou l'expertise ne devraient pas intervenir dans le calcul des surcoûts d'exploitation puisque les différences dans le niveau de compétence ou d'expertise à l'échelle de l'usine sont habituellement prises en compte lors de l'établissement des coûts du transfert de technologie et/ou de formation.

(e) Formation permanente

Cette rubrique ne porte que sur le temps du personnel et ne peut donc être considérée comme surcoût.

(f) Sécurité

Le chlorure de méthylène ne crée pas de problèmes de sécurité outre ceux qui ont été évoqués sur le plan des investissements et de l'emploi des produits chimiques. Il ne faudrait donc pas tenir compte de questions de santé et de sécurité autres que celles qui sont déjà abordées telles que le surcoût d'exploitation lié à la santé au travail ou les programmes de surveillances de sécurité, etc.

EXEMPLE DE CALCUL DU SURCOÛT D'EXPLOITATION

HYPOTHESES

Élément	Prix (\$US/t)	Consommation(t/an)		Source d'information
		Avant	Après	
CFC-11	2 000	18	-	Navin Fluore
CM (Chlorure de méthylène)	800	-	16,2	Mousse uréthane
Amines	7 500	3	3,1	Norme
Étain	8 000	4	4,25	Norme
Énergie (Kw/h)	0,10		45 000	Cie d'électricité
Production	2 000	900	900	Bénéficiaire

Investissement en matériel	:	\$US 150 000
Ratio CFC/CM	:	1,00/0,90
Perte de production	:	3/2/1/0%/an sur 25% de la production (Seulement 25% de la production est à base de chlorure de méthylène)
Entretien	:	5% des investissements en matériel

CALCUL

Éléments	1995	1996	1997	1998	Total
	\$US millier	\$US millier	\$US millier	\$US millier	
COÛTS DE BASE					
CFC-11	36	36	36	36	
Amines	22,5	22,5	22,5	22,5	
Étain	32	32	32	32	
Total	90,5	90,5	90,5	90,5	
COÛTS APRÈS LE PROJET					
CM	13	13	13	13	
Amines	23,3	23,3	23,3	23,3	
Étain	34	34	34	34	
Perte de production additionnelle	13,5	9	4,5	0	
Surcoûts d'énergie	4,5	4,5	4,5	4,5	
Surcoûts d'entretien	7,5	7,5	7,5	7,5	
Total	95,8	91,3	86,8	82,3	
Surcoûts d'exploitation	5,3	0,8	(3,7)	(7,2)	
Coefficient d'actualisation	0,91	0,83	0,75	0,68	
Valeur nette actuelle	4,8	0,7	(2,8)	(4,9)	(2,2)

Les coûts sont calculés comme suit:

1. Coûts de base

Les coûts de base des produits chimiques sont calculés en multipliant le prix du produit par la quantité utilisée annuellement. Les augmentations de ventes ne sont pas autorisées.

2. Coûts après le projet

- (a) CM 90% de la quantité de CFC-11 multiplié par le prix du chlorure de méthylène. Augmentations de ventes non incluses.
- (b) Amine: Augmentation de 10% sur la mousse à base de chlorure de méthylène uniquement.
- (c) Étain: Augmentation de 25% sur la mousse à base de chlorure de méthylène uniquement.
- (d) Perte: Calculée pour la mousse à base de chlorure de méthylène uniquement.

3. Surcoûts d'exploitation

- (a) Surcoût d'exploitation: Différence entre coût de base et coût après-projet.
- (b) Coefficient d'actualisation: Fondé sur un taux d'intérêt de 10%.
- (c) Valeur nette actuelle: Surcoût d'exploitation X coefficient d'actualisation